



Maison des Sports

29, boulevard Saint Michel - 72000 Le Mans

Tél. 02 52 19 21 17 - Email : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr

Site internet : www.pingsarthe.org

ARBITRAGE 72

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE p. 2

MODIFICATIONS REGLES DU JEU p. 3

LA FILIERE ARBITRAGE p. 4

FORMATIONS 72

ARBITRES et JA1 (Comité) p. 5

Formulaire d'inscription p. 6

En 2013/2014, 110 rencontres R+N ont été juge-arbitrées.

Avec le passage aux équipes de 4 joueurs, nous aurons 140 rencontres à gérer en 2014 /2015.

En conséquence, la Ligue diminue les frais de déplacement des JA1 en limitant le juge-arbitrage des rencontres de R2 aux JA du club ou à un JA extérieur qui juge-arbitre dans la salle une rencontre de R1 ou de Prénat, seul cas où le déplacement sera indemnisé en R2.

Les JA ont déjà reçu le planning de ces rencontres depuis le 25 août et ont été invités à se positionner.

De la même façon, ils possèdent le calendrier des autres épreuves organisées en Sarthe et peuvent ainsi faire acte de candidature pour l'épreuve de leur choix.

A partir du 1^{er} janvier 2015, les clubs seront dans l'obligation d'utiliser SPID pour :

** enregistrer les licences de leurs joueurs*

** et saisir les feuilles de rencontres.*

Cinq sessions de formation dans ce but ont eu lieu la saison dernière.

La prochaine se déroulera lundi 22 septembre à 20h00 au Comité. Sept clubs restent à informer.

Vous trouverez ci-dessous le programme des formations arbitrales organisées par le Comité ainsi que les fiches d'inscription à envoyer à la Ligue.

Ces infos figurent avec toutes les autres formations organisées par la Ligue ou la FFFT sur le site du Comité www.pingsarthe.org dans l'onglet Formation.

N'hésitez pas à nous contacter, par mail ou par téléphone.

Tous renseignements sur le site du comité.

Formations entraîneurs : contactez le CTD, Fabrice TOLLET.

Sportivement et pour la Commission d'Arbitrage,

Patrick Gaudemer.

LES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES D'ARBITRAGE ET DE LA FORMATION

Responsable : Patrick Gaudemer 0630603382 . patrick.gaudemer@neuf.fr

Adjoints Arbitrage : Philippe Bobillot 0682059430 . philippebobillot@neuf.fr

Philippe Desailly 0243896273 . philippe.desailly@live.fr

Adjoints formateurs : Franck Gilardot 0632378773 . gilardot.franck@gmail.com

Benoît Bodereau 0683506146 . benoitbodereau21@orange.fr

RAPPEL DES MODIFICATIONS RECENTES DES REGLES DU JEU

*commentaire CDA

2.3.3- La balle

La balle doit être faite de celluloid *ou d'une matière plastique analogue*, blanche ou orange et mate.

2.10 - Un Point

- si son adversaire frappe *délibérément* la balle deux fois consécutivement

* Si la balle touche le corps ou le vêtement du joueur, il y a faute.

Si la balle fait un double contact *involontaire* doigt-raquette ou raquette-raquette (manche et revêtement par exemple), il n'y a pas faute.

2.15 - Règle d'accélération

2.15.1 Sauf comme prévu en 2.15.2, la règle d'accélération entre en application après 10 minutes de jeu dans une manche ou à n'importe quel moment à la demande des deux joueurs ou paires.

2.15.2 La règle d'accélération ne peut pas être introduite dans une manche si au moins 18 points ont été marqués

2.15.3 Si la balle est en jeu quand la limite de temps (10 min) est atteinte et que la règle d'accélération doit être mise en application, le jeu doit être interrompu par l'arbitre et le jeu reprendra avec au service le serveur de l'échange interrompu. Si la balle n'est pas en jeu au moment de la mise en place de la règle d'accélération, le jeu reprendra avec au service le receveur de l'échange précédent.

2.15.4 Ensuite, chaque joueur servira pour 1 point jusqu'à la fin de la manche, et si le receveur ou la paire recevant effectue 13 renvois corrects dans l'échange le receveur marque le point.

2.15.5 L'introduction de la règle d'accélération ne changera pas l'ordre des serveurs et receveurs dans la partie, comme défini en 2.13.6

2.15.6 Une fois que la règle d'accélération est introduite elle reste en application jusqu'à la fin de la partie.

3.2 - Equipements

Agrément et autorisation

3.2.1.1 - L'agrément et l'homologation de l'équipement de jeu sont effectués par **le groupe fédéral des Equipements**, agissant au nom du Comité directeur fédéral. Seules des marques agréées par l'ITTF ou la Fédération Française de Tennis de Table* peuvent être utilisées pour toutes les épreuves et compétitions organisées sous l'égide de la FFTT.

consultables sur le site fédéral.

*** Tables conformes à la norme NF EN 14468-1 A et B de mars 2005 et filet NF EN 14468-2 A et B de septembre 2005.**

3.2.1.3 - Le revêtement d'une face de la palette utilisée pour frapper la balle doit être d'une marque et d'un type ayant reçu de l'ITTF l'agrément, valable au moment de son utilisation, dont la liste est publiée par l'ITTF et diffusée par la FFTT. **Les noms du fabricant et du revêtement seront marqués sur les faces de la raquette de telle façon que l'identification soit visible sur la partie la plus proche du manche.**

3.2.4 - **Contrôle** des revêtements

3.2.4.1 - Il appartient à chaque joueur de s'assurer que le revêtement de raquette est fixé à sa raquette par des adhésifs ne contenant pas de solvants volatils nocifs ; lors de la fixation des revêtements de raquettes aux plateaux, tous solvants et additifs tels que boosters, tuners, etc. ne peuvent être utilisés comme matériel pré-revêtement sans aucune capacité adhésive.

3.2.4.5 - Une aire convenablement ventilée doit être mise à la disposition des joueurs pour fixer les revêtements de raquettes aux raquettes et nulle part ailleurs dans l'espace des compétitions. Des adhésifs liquides ne pourront être utilisés.

3.4 - La conduite d'une partie

3.4.2 - Equipement

3.4.2.2 - Le revêtement de la raquette doit être utilisé tel qu'il a été autorisé par l'ITTF sans avoir subi aucun traitement physique, chimique ou autre, ni aucun changement ou aucune modification soit de ses qualités de jeu, soit en matière de friction, de couleur, de structure, de surface, etc.

Ledit revêtement doit avoir passé avec succès tous les paramètres des tests de contrôle de raquettes.

3.4.2.3 - Au cours d'une partie, une raquette peut être remplacée, uniquement si elle a été accidentellement endommagée de telle manière qu'il n'est plus possible de l'utiliser telle quelle ; dans pareil cas, la raquette endommagée doit être immédiatement remplacée par une autre apportée par le joueur près de l'aire de jeu, ou par une raquette qui lui est transmise dans l'aire de jeu



FORMATION DES ARBITRES

Le Comité rembourse au club la moitié des sommes engagées pour ces formations, soit un coût de 40 € pour un AR ou un JA pour la saison 2014/2015.



ARBITRES : (OUVERT A TOUS LES LICENCIES, MAJEURS OU MINEURS)

AC	Arbitre de Club	Formation organisée par Club ou regroupement
AR	Arbitre Régional	Formation organisée par les Comités
AN	Arbitre National	Formation organisée par la Fédération après sélection des meilleurs candidats
AI	Arbitre International	Formation organisée par l'I.T.T.F. après sélection des candidatures par la C.F.A. (être AN depuis 3 ans)

JUGE-ARBITRES : (NECESSITE D'AVOIR 18 ANS REVOLUS)

JA1	Juge Arbitre par équipe	- être au minimum ARB
	Permettant de Juge arbitrer les rencontres de Championnat par équipes. Formation organisée par les Comités	
JA2	Juge Arbitre Critérium Fédéral	- être au minimum ARB
	Permettant de Juge arbitrer les compétitions individuelles	
JA3	Juge Arbitre de Tournoi	- être au minimum ARB, JA1 et JA2
	Permettant de Juge arbitrer les tournois et les Top 12 régionaux	
JAN	Juge Arbitre National	- être au minimum AN et JA3
JAE	Directeur des Epreuves	
DA	Directeur des Arbitres	
	Permettant de Juge arbitrer les épreuves nationales et les épreuves internationales.	

Les formations ARB et JA1 sont organisées par le Comité.

Deux formateurs expérimentés, Franck Gilardot et Benoît Bodereau sont à votre disposition.

Une formation **ARB** se déroule sur une journée (9h-18h), au sein d'un club ou au Comité 72, conclue par un QCM (note mini 22/30). Après avoir arbitré une vingtaine de parties lors de compétitions dirigées par un JA, un examen pratique sur 4 parties aura lieu lors d'une épreuve officielle (note mini 15/20) avant d'obtenir le grade AR.

Une formation **JA 1** se déroule également sur une journée au Comité 72, conclue par un exercice de remplissage d'une feuille de rencontre, puis par un QCM (note mini 24/30). L'examen pratique lors d'une rencontre officielle du championnat R ou N termine la formation (note mini 15/20).

Ces formations sur une journée sont abordables et ne demandent pas une grande mobilisation.
De plus, chaque arbitre choisit ensuite son degré d'implication en fonction de ses disponibilités et de ses choix.
Les formations JA2 et JA3 sont gérées par la Ligue.

FORMATIONS DEPARTEMENTALES ARBITRAGE 2014 /2015

Formation	Date formation	Date limite inscription	Lieu	Formateur
Pratique AR	14/09/2014		Top Seniors	Franck & Benoît
AR ou JA1	15/11/2014	29/09/2013	selon réponses	Franck & Benoît
AR ou JA1	13/12/2014	02/11/2013	selon réponses	Franck & Benoît
Arbitre	10/01/2015	07/12/2013	selon réponses	Franck & Benoît
JA1	28/02/2015	02/02/2014	selon réponses	Franck & Benoît
Arbitre	14/03/2015	15/03/2014	selon réponses	Franck & Benoît
JA1	04/04/2015	05/04/2014	selon réponses	Franck & Benoît
Pratique JA1	09/05/2015	10/05/2013	Titres par équipes	Franck & Benoît

Minimum requis pour accueillir une formation :

- une table , six chaises
- un tableau ou chevalet de conférence (paperboard , Veleda...)
- une surface claire ou blanche (mur) pour rétroprojecteur
- café et eau sur place
- prévoir le déjeuner (réservation ou plateau-repas)
- accès éventuel à une table de jeu

Le Comité prend en charge la restauration (12€/personne), les boissons et fournit le rétroprojecteur.

Vous trouverez ci-dessous une fiche d'inscription (1/personne).

COMPLETEZ LA ET FAITES LA PARVENIR A LA LIGUE AVEC LE CHEQUE :

Maison des Sports 44 rue Romain Rolland BP 90312 44103 NANTES cedex 4

Envoyez une copie par mail ou courrier au comité.

TARIF : AR et JA1 80€/personne 140€ si 2 personnes/club 160€ si 3 personnes/club

INDEMNITES D'ARBITRAGE

Indemnité kilométrique : 0,30 € du km

Prestations arbitrage : 20 € par jour

Prestations juge-arbitrage

Championnat par équipe : 20 € (1 rencontre) et 35€ (2 rencontres)

Autres compétitions : JA 35 € avec utilisation SPIDD

JA 27 € sans utilisation SPIDD

Adjoint 30 € avec utilisation SPIDD

Adjoint 20 € sans utilisation SPIDD

SOURCES ET LIENS UTILES

Les informations contenues dans ce bulletin ont été puisées dans l'annuaire de la Ligue des Pays de la Loire et dans l'annuaire Départemental ainsi que sur le site du Comité www.pingsarthe.org

J'invite arbitres et juge-arbitres à mettre en favoris les liens suivants :

www.pingsarthe.org/downloads/Arbitrage_t12326.html (documents aide à l'arbitrage)

www.pingsarthe.org/downloads/Sportif_t10663.html (feuilles de rencontres)

www.fftt.com/ttarbitres/

www.unatt.fr

...